



Vingt-cinquième session

Nairobi, 17–23 avril 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2016-2017

Projet de programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport d'activité annuel de 2014 sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019

Rapport du Directeur exécutif

I. Introduction

1. Le présent rapport est le premier rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2019 approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session, qui fait l'objet des programmes de travail et budgets des trois exercices biennaux 2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019. Entamée en 2014, cette mise en œuvre fait fond sur les leçons apprises et les progrès accomplis dans le cadre du premier plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat, qui couvrait la période de six ans comprise entre 2008 et 2013. Le présent rapport fait suite à la résolution 24/15 du 19 avril 2013, par laquelle le Conseil d'administration a approuvé le plan stratégique pour 2014-2019 et a demandé au Directeur exécutif de présenter chaque année aux gouvernements, par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents, et au Conseil d'administration, à sa vingt-cinquième session, un rapport sur les progrès de la mise en œuvre du plan stratégique et des activités du programme de travail.

2. Le rapport d'activité annuel de 2014 présente des informations analytiques sur les progrès faits aux plans de la réalisation des objectifs et de l'obtention des résultats escomptés dans chacun des domaines d'intervention du plan stratégique aux niveaux mondial, régional et national. Il présente également un état des ressources financières comparant les prévisions pour 2014 avec les allocations de crédits et décaissements de cette année. Établi conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, il décrit les progrès au regard des réalisations escomptées, des objectifs servant d'indicateurs et des résultats prévus pour 2014. Un outil de mesure des résultats du plan stratégique utilisant des bases de référence et des cibles indicatives pour toutes les réalisations escomptées dans chaque domaine d'intervention, qui a notablement amélioré les procédures d'ONU-Habitat en matière de planification et suivi des programmes et d'établissement de rapports, vient étayer cette présentation.

II. Approche stratégique en matière d'urbanisation

3. ONU-Habitat a fait de grands progrès dans ses efforts pour devenir un programme efficace et efficient du système des Nations Unies dans le domaine de l'urbanisation durable. Il a élargi sa

* HSP/GC/25/1.

mission originale afin de répondre aux besoins en matière d'urbanisation dans tous les types d'établissements humains, des villages et bourgs aux grandes villes et mégalofoles du monde. Il a achevé son programme de réforme et le réaligement de ses programmes, produisant ainsi des résultats conformes au plan stratégique adopté par les États membres. Bien qu'il ait encore des difficultés à combler les insuffisances de son budget de base, le Programme a fait d'importants progrès pour ce qui est de s'adapter aux conditions de financement actuelles, tout en assurant prioritairement une meilleure exécution de ses fonctions essentielles.

4. Dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2019, ONU-Habitat a adopté une approche plus stratégique et plus intégrée pour faire face aux difficultés et exploiter les possibilités présentées par les villes et établissements humains du XXI^e siècle, en se fondant sur deux hypothèses. La première est la corrélation positive, vérifiée empiriquement, entre l'urbanisation et le développement, qui démontre clairement que l'urbanisation peut être utilisée comme un moyen efficace de transformer les capacités de production et les niveaux de revenu dans les pays en développement. Mais pour cela, il est nécessaire que les décideurs politiques changent de perspective concernant l'urbanisation. Ils ne doivent plus la percevoir comme un problème, mais comme un outil au service du développement.

5. La deuxième hypothèse est que les principaux défis auxquels les villes et les établissements humains font face aujourd'hui découlent de l'insuffisance des systèmes fondamentaux sous-tendant le fonctionnement efficace et efficient des villes et des établissements humains, en particulier les systèmes de législation, planification et financement urbains. Parmi ces défis, qui ne peuvent être relevés sans que les systèmes sous-jacents soient examinés, figurent le chômage, notamment chez les jeunes; les inégalités sociales et économiques, qui se manifestent souvent par l'émergence de bidonvilles et la prolifération du secteur informel; des modes non viables de consommation d'énergie; l'étalement des villes; et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

6. L'approche stratégique intégrée adoptée par ONU-Habitat pour mettre en œuvre le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2019 est intégrée plutôt que sectorielle et axée sur la transformation plutôt que la fourniture de solutions ponctuelles. Elle lie l'urbanisation et les établissements humains au développement durable en s'intéressant avant tout à la prospérité, aux moyens de subsistance et à l'emploi, en particulier chez les jeunes. Elle comporte trois volets mettant l'accent sur la législation urbaine, la planification et l'aménagement urbains, et l'économie et le financement urbains, qui correspondent aux trois domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique pour la période 2014-2019 et peuvent être considérés comme les moteurs de la transformation des villes et des établissements humains pour une plus grande durabilité environnementale, économique et sociale. Un quatrième domaine d'intervention, ou sous-programme, à savoir les services urbains de base, a aussi fait l'objet d'investissements et d'approfondissements, dans la mesure où un grand nombre de citoyens des pays en développement n'ont toujours pas accès à des services de base, notamment l'eau et l'assainissement, pas plus qu'à des services fiables de gestion des déchets, des transports en commun durables et une énergie domestique sûre.

7. Le modèle fondamental de fonctionnement d'ONU-Habitat consiste à tirer parti de son travail normatif sur le terrain. Par conséquent, des nouveaux programmes et projets importants visant la mise en œuvre de la nouvelle approche stratégique intégrée ont été instaurés ou intensifiés en 2013 et 2014, dont le Programme pour un développement urbain durable (ASUD), le Programme des futures villes d'Arabie saoudite et trois projets de développement urbain durable à l'échelle des États au Nigéria.

III. Gestion du programme

8. L'une des grandes avancées réalisées dans la mise en œuvre du plan stratégique consiste en l'alignement complet de la structure du Programme sur ses travaux de fond. Les sept nouveaux domaines thématiques sont parfaitement alignés sur le plan stratégique sexennal, le cadre stratégique biennal et le programme de travail et budget biennal. Chaque sous-programme est pleinement aligné sur le domaine d'intervention correspondant du plan stratégique, et exécuté par un service et tous les bureaux régionaux dans le cadre d'une approche matricielle.

9. ONU-Habitat a également continué de mettre en œuvre sa nouvelle approche matricielle, laquelle est liée à l'approche de projet pour les travaux tant normatifs qu'opérationnels. Le début et la fin de chaque projet sont clairement définis, tout comme son budget et l'affectation des ressources humaines pour la durée du projet.

10. ONU-Habitat a fait des progrès notables sur le plan de l'efficacité et de l'efficience depuis la vingt-quatrième session du Conseil d'administration. Il a réussi à faire plus avec moins de moyens et a activement renforcé son modèle fondamental de fonctionnement qui consiste à tirer parti de son travail normatif sur le terrain et à utiliser ces résultats pour faire progresser le travail normatif. À l'occasion de cette transformation, toutefois, il a été constaté que les outils de gestion et d'administration dont

dispose ONU-Habitat ne correspondent pas totalement à ses besoins et le désavantagent en termes d'efficacité opérationnelle et de coûts par rapport aux autres organismes du système des Nations Unies et aux concurrents extérieurs à l'ONU.

A. Application de l'approche à trois volets

1. Programme pour un développement urbain durable (ASUD)

11. Le Programme pour un développement urbain durable représente l'un des principaux moyens dont dispose ONU-Habitat pour aborder le processus d'urbanisation sous l'angle du nouveau paradigme stratégique. La méthodologie de travail du programme porte essentiellement sur trois domaines principaux qui doivent être abordés simultanément dans le cadre d'une stratégie intégrée à trois volets pour promouvoir l'urbanisation durable : législation urbaine, planification urbaine et financement urbain. Le programme ASUD s'appuie sur les possibilités qu'offre une urbanisation bien gérée en tant que puissant moteur de transformation au service d'un développement durable sur les plans environnemental, économique et social. Le programme a été lancé dans cinq pays pilotes, à savoir la Colombie, l'Égypte, le Mozambique, les Philippines et le Rwanda.

2. Programme des futures villes d'Arabie saoudite

12. Le Programme des futures villes d'Arabie saoudite a été lancé par ONU-Habitat dans le cadre de sa nouvelle approche stratégique intégrée en matière d'urbanisation. Ce programme a pour objectif de contribuer à l'urbanisation durable en Arabie saoudite par le biais d'analyses fondées sur des données factuelles et la définition d'orientations politiques, suivies de la mise en application de mesures destinées à concrétiser les avantages qu'offrent des villes compactes, intégrées, connectées, productives et sans exclusion sociale, telles que promues par ONU-Habitat. Il prévoit un changement radical dans la manière dont les villes saoudiennes sont gérées et dans leur vision d'avenir qui leur permettra de se développer durablement. Il encourage la planification participative, crée de nouvelles possibilités de partenariats et aide les autorités locales de 17 villes de petite, moyenne et grande tailles à comprendre et cerner les problèmes, ainsi qu'à définir et mettre en œuvre différentes possibilités d'aménagement urbain pour l'avenir.

3. Programmes à l'échelle des États au Nigéria

13. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a lancé trois programmes à l'échelle des États au Nigéria, tous conçus en fonction de la nouvelle approche stratégique intégrée d'ONU-Habitat en matière d'urbanisation. Il s'agit du programme de rénovation urbaine et socioéconomique pour l'État d'Ondo; du programme de structure urbaine et d'aménagement urbain pour l'État de Kogi; et du programme d'aménagement urbain et socioéconomique pour l'État de Zamfara. L'objectif global de ces programmes est d'améliorer la qualité de vie de la population dans les trois États précités.

4. Outils

14. ONU-Habitat a également mis au point de nouveaux outils pour faciliter la mise en œuvre de l'approche à trois volets, dont le Laboratoire pour la planification et l'aménagement du milieu urbain, l'Initiative pour la prospérité des villes et la Base de données sur le droit urbain (UrbanLex).

5. Laboratoire pour la planification et l'aménagement du milieu urbain

15. Le Laboratoire pour la planification et l'aménagement du milieu urbain est une initiative importante destinée à faciliter la mise en œuvre de la nouvelle approche stratégique en matière d'urbanisation qu'ONU-Habitat a lancée à la demande des autorités locales, régionales et nationales, qui souhaitent obtenir une aide à l'aménagement urbain durable. Le Laboratoire a accepté plusieurs missions de grande importance pour mettre à l'essai et diffuser les principes et approches de développement urbain durable énoncés par ONU-Habitat. Il a, entre autres, directement participé à l'élaboration de plans conceptuels d'expansion urbaine en Colombie, au Kenya, aux Philippines et au Rwanda; de stratégies municipales en Chine; et d'un projet de construction urbaine en Colombie. De même, il a activement contribué à développer le concept d'une nouvelle génération de villes en Égypte. Il a en outre joué un rôle essentiel dans la conduite de missions consultatives et la conception d'outils de planification et d'évaluation, qu'il a utilisés pour évaluer les plans directeurs de trois pays pilotes.

6. Initiative pour la prospérité des villes

16. Depuis la vingt-quatrième session du Conseil d'administration, ONU-Habitat poursuit la mise en œuvre de son Initiative pour la prospérité des villes, conformément à la nouvelle approche stratégique. Cette initiative évalue la situation actuelle des villes au regard de cinq facteurs de prospérité, à savoir la productivité, l'infrastructure, la qualité de la vie, l'équité et la viabilité environnementale. Elle donne des indications sur la robustesse ou la faiblesse de ces facteurs,

permettant ainsi aux décideurs de cerner les possibilités et les domaines d'intervention potentiels pour parvenir à une plus grande prospérité. ONU-Habitat travaille actuellement avec 50 villes et gouvernements partenaires pour établir des indices de prospérité urbaine, afin d'aider les décideurs à mettre au point des mesures stratégiques fondées sur des données factuelles.

7. Base de données sur le droit urbain

17. ONU-Habitat a également établi une base de données sur le droit urbain (UrbanLex) destinée à combler le manque de connaissances dans ce domaine et, en particulier, à être un outil de recherche permettant de consulter les législations urbaines de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à des fins de renforcement du cadre juridique urbain. Elle porte sur sept domaines critiques du droit urbain qui sont indispensables à la viabilité et au développement des villes. Les recherches peuvent être menées par thème, région et pays. Chaque loi est associée à des mots-clefs et accompagnée d'un résumé explicatif. Ces résumés confèrent une importante valeur ajoutée car ils facilitent l'accès aux instruments en décrivant leurs fonctions et mécanismes essentiels. La base de données rassemble actuellement des informations provenant de 40 pays répartis sur 6 continents.

B. Domaines d'excellence d'ONU-Habitat

1. Réseau mondial d'outils fonciers

18. Le réseau mondial d'outils fonciers (GLTN) compte désormais 66 partenaires et 2 115 membres individuels. Les différents groupes concernés (société civile urbaine, société civile rurale, organisations multilatérales/bilatérales, organismes professionnels internationaux et institutions internationales de recherche et de formation), qui travaillent de plus en plus en collaboration et de manière plus coordonnée, assument une responsabilité accrue dans la mise en œuvre du programme de travail du réseau.

19. Au fil des ans, le réseau GLTN a mis au point de nombreux instruments, cadres et approches adaptés aux pauvres et tenant compte de la problématique hommes-femmes, qui sont utilisés dans plus de 40 pays. Trois outils ont été utilisés à grande échelle : le modèle social du domaine d'occupation, les énumérations participatives et les critères d'évaluation des problèmes d'égalité hommes-femmes. Les neuf outils ou approches suivants ont été finalisés et devraient être mis en œuvre en 2015 : cadre pour le continuum des droits fonciers, remembrement foncier participatif et inclusif, registres fonciers adaptés aux besoins des pauvres, indicateurs fonciers, services d'administration du chiffrage et du financement des biens fonciers (CoFLAS), financements tirés des biens fonciers, critères de réactivité de la jeunesse à l'égard des questions foncières, guide des problèmes rencontrés par les jeunes dans le domaine foncier, rôle des acteurs non étatiques dans la réforme de la politique foncière et instruments d'évaluation des capacités pour la mise en œuvre des politiques au niveau des pays.

20. Les outils fonciers ont fait l'objet d'un large déploiement en Ouganda et en République démocratique du Congo. Dans ce dernier pays, les plateformes de coordination ont été renforcées pour la mise en œuvre de la réforme foncière et une étude pilotée par le pays des cadres juridiques et coutumiers assurant l'accès des femmes à la terre a été encouragée. En Ouganda, les caractéristiques de 89 établissements périurbains informels ont été précisées afin de renforcer la prestation de services et d'améliorer la sécurité d'occupation. Dans les régions rurales du pays, des informations ont été systématiquement collectées sur 500 agriculteurs du district de Kalangala de façon à réduire les conflits fonciers et à améliorer la sécurité d'occupation.

2. Initiative sur les villes et les changements climatiques

21. Grâce aux activités de plaidoyer d'ONU-Habitat et son implication dans les activités associées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les interactions entre les villes et les changements climatiques et le rôle des autorités locales dans la lutte contre ces changements sont largement reconnus. Depuis le lancement en 2008 dans quatre villes pilotes de son programme phare, l'Initiative sur les villes et les changements climatiques a considérablement élargi son champ d'action et son impact, devenant un programme mondial impliquant plus de 40 villes. Cette initiative facilite l'élaboration et la mise en œuvre par les villes partenaires de politiques et de stratégies favorables aux pauvres et innovantes en matière de changements climatiques, qui visent à remédier aux incidences de ces changements et à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce au projet pilote en cours sur la promotion de stratégies de développement urbain à faibles émissions, ONU-Habitat collabore avec les villes participantes de quatre économies émergentes afin d'élaborer des plans de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Lors du Sommet sur le climat de 2014, le Programme a joué un rôle de chef de file dans le lancement de deux initiatives mondiales multipartites qui visaient à encourager et à accélérer l'action mondiale sur la question de l'impact des changements climatiques sur le milieu urbain. Le Pacte des maires au niveau mondial devrait permettre aux villes de s'engager publiquement à réduire sensiblement leurs émissions

de gaz à effet de serre; à rendre publics les objectifs et plans existants; et à rendre compte des progrès réalisés chaque année, en utilisant un nouveau système de mesure normalisé compatible avec les pratiques internationales.

3. Réduction des risques et relèvement

22. ONU-Habitat et ses partenaires ont beaucoup progressé dans l'organisation d'opérations sur le terrain suite à des conflits et à des catastrophes naturelles. Ces opérations couvrent la reconstruction de logements, des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement, des centres communautaires et des écoles ainsi que des activités de médiation dans les différends fonciers, la remise en état de l'administration locale, le renforcement de la sécurité d'occupation et la génération de moyens de subsistance pour les personnes déplacées et les réfugiés. Le fait qu'ONU-Habitat soit de plus en plus sollicité pour intervenir et apporter son appui témoigne de l'intérêt croissant porté à son travail, qui contribue à mieux faire comprendre les liens existants entre l'activité humanitaire et un relèvement des établissements humains durable du point de vue environnemental, pérenne et favorable au renforcement de la résilience. ONU-Habitat et ses partenaires œuvrent actuellement, avec l'indispensable appui de donateurs, dans les pays suivants : Afghanistan, Haïti, Iraq, Liban, Mozambique, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka et territoire palestinien occupé, ainsi que dans les pays d'Afrique de l'Ouest touchés par la crise de la maladie à virus Ebola.

23. L'Afghanistan est depuis longtemps le théâtre de conflits, qui ont contribué les uns après les autres à grossir les rangs des réfugiés, des personnes déplacées dans le pays et des migrants des zones rurales. ONU-Habitat a joué un rôle de premier plan dans la réinstallation des personnes déplacées, dans le renforcement de la sécurité d'occupation ainsi que dans la fourniture de services de base et de moyens de subsistance. Il a également contribué à améliorer la sécurité d'occupation et les recettes municipales au moyen des impôts fonciers. Depuis 2013, quelque 33 000 biens ont été enregistrés dans le cadre d'un programme d'ONU-Habitat et de ses partenaires sur l'enregistrement des biens et le recours à la fiscalité pour accroître les recettes municipales. En 2014, 2 000 ménages de familles déplacées à l'intérieur du pays ont bénéficié d'une amélioration de la sécurité d'occupation et de l'accès aux services de base

24. En 2014, les interventions d'ONU-Habitat dans les États arabes ont presque triplé par rapport à l'année précédente, avec de nouveaux programmes de pays en Iraq, en Jordanie et en République arabe syrienne. Le Programme a été en mesure d'intensifier ses efforts de redressement humanitaire en faveur des pays touchés par la crise qui frappe la République arabe syrienne, en aidant les autorités municipales à assurer l'alimentation en eau et l'assainissement dans les communautés visées; en contribuant à la fourniture d'abris aux familles; et en coopérant avec les banques et les investisseurs pour accroître l'offre de logements abordables pouvant convenir aux réfugiés et aux populations locales. Il a également apporté son soutien aux activités de reconstruction et de stabilisation en République démocratique du Congo, pays ravagé par un conflit civil de plusieurs décennies qui compte désormais une très importante population de personnes déplacées et vulnérables.

4. Contribuer à l'accroissement de l'emploi, des moyens de subsistance et des débouchés des jeunes et des femmes en milieu urbain

25. Le principal objectif du programme d'ONU-Habitat pour les jeunes est d'aider à la conception et à la mise en œuvre de modèles d'autonomisation économique et sociale à l'intention des jeunes hommes et des jeunes femmes des zones urbaines des pays en développement. La jeunesse urbaine a été autonomisée et ses capacités ont été rehaussées grâce à l'apport de microfinancements, à la fourniture d'une assistance technique et à la réalisation d'activités de renforcement des capacités par l'intermédiaire du Fonds pour la jeunesse urbaine, agissant avec le soutien financier du Gouvernement norvégien. Un total de 277 groupes pilotés par des jeunes originaires de 175 villes de 65 pays ont bénéficié de microfinancements pour la mise en œuvre de projets. Afin d'améliorer la durabilité des activités financées, ONU-Habitat a mis en place un programme de mentorat tirant parti de l'apprentissage électronique, en collaboration avec Samsung en République de Corée et BASF en Allemagne. On dénombre 11 mentors actifs qui aident à sensibiliser aux activités d'ONU-Habitat sur les problèmes intéressant la jeunesse urbaine

5. Initiative réseau d'universités pour Habitat

26. La collaboration avec les universités fait partie intégrante de la stratégie visant à mieux aligner les connaissances, les recherches et les pratiques avec les activités de programmation et de mise en œuvre d'ONU-Habitat ainsi qu'avec les besoins des villes et des gouvernements nationaux. L'objectif à long terme étant de créer une nouvelle génération d'urbanistes, l'Initiative réseau d'universités pour Habitat, un partenariat entre ONU-Habitat et le milieu universitaire, coopère de manière régulière avec

des universités et d'autres institutions du savoir. Le nombre de spécialistes des questions urbaines impliqués dans le partenariat est passé de 1 336 partenaires individuels en 2013 à 1 473 à la fin de 2014 et de 148 membres institutionnels (universités) en 2013 à 162. L'initiative s'est employée à donner plus largement et gratuitement accès aux conférences de l'enseignement supérieur sur l'urbanisation durable, notamment la série de conférences sur les problèmes mondiaux d'urbanisation, qui est très appréciée sur le site Internet d'ONU-Habitat puisqu'elle a fait l'objet d'environ 3 000 appels de fichier en moins d'un mois.

6. Programme participatif d'amélioration des taudis

27. ONU-Habitat est l'agence chef de file pour la mise en œuvre des cibles c) et d) du septième Objectif du Millénaire pour le développement. Le Programme participatif d'amélioration des taudis a permis de mieux faire connaître le problème des taudis et de sensibiliser à la nécessité d'une offre de logements adaptés aux pauvres. Environ 85 % des pays africains ont alloué des enveloppes budgétaires nationales pour l'amélioration de l'accès des pauvres à un logement, alors que la réduction de la pauvreté urbaine est une priorité des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement de 31 pays. Outre les engagements pris dans la Déclaration de Rabat de 2012¹ et la Déclaration de Kigali de 2013², le Programme participatif se développe grâce à la coopération Sud-Sud. L'impact du programme ressort de 55 changements d'orientation pertinents opérés par les pays ces trois dernières années. ONU-Habitat a mis en place un réseau constitué de 160 villes, 200 communautés et 35 pays dans les seules régions de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui mettent tous en œuvre des stratégies d'amélioration des taudis.

7. Préparation au passage aux Normes comptables internationales du secteur public

28. En janvier 2014, ONU-Habitat est passé aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), ce qui a nécessité la mise à niveau de ses systèmes financiers, de ses pratiques et de ses ressources humaines, afin de se conformer aux meilleures pratiques internationales établies par les normes en question. En octobre 2014, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et des vérificateurs externes des comptes ont procédé à un audit spécial du passage aux normes IPSAS, attribuant une appréciation globale positive à ONU-Habitat à cet égard et formulant quelques recommandations pour des améliorations mineures qui ont depuis été apportées.

8. Préparation au passage au progiciel Umoja

29. ONU-Habitat a réalisé la plupart des préparatifs en vue du déploiement du progiciel Umoja, qui doit avoir lieu en juin 2015. Il s'agit d'une initiative majeure dont la mise en œuvre sera financée au moyen des ressources existantes, mais qui a obligé l'ensemble du Programme à procéder à des transformations qui conduiront à un renforcement de l'efficacité, à une rationalisation des procédures de fonctionnement, à une amélioration des contrôles internes et à une plus grande transparence.

C. Domaines où des améliorations doivent intervenir

1. Recettes non affectées

30. ONU-Habitat, comme d'autres organismes des Nations Unies, connaît une baisse de ses financements, notamment sous la forme de ressources extrabudgétaires non affectées, qui sont actuellement insuffisantes et imprévisibles. Les dotations non affectées sont censées financer les activités de base du programme de travail approuvé ainsi que les ressources humaines. ONU-Habitat a adopté une approche plurielle pour répondre à ce problème prioritaire, notamment en renforçant sa stratégie de mobilisation des ressources et en ciblant les anciens donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs ainsi que le secteur privé.

2. Site Internet d'ONU-Habitat

31. Le site Internet d'ONU-Habitat doit être amélioré de façon à être plus accessible et convivial. La localisation et l'ouverture des documents se sont révélées difficiles pour les utilisateurs, y compris certains membres du Comité des représentants permanents. Des efforts sont faits pour régler ce problème d'urgence, d'autant que la plupart des documents de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration devront être téléchargés à partir du site Internet.

¹ <http://unhabitat.org/rabat-declaration/>.

² <http://unhabitat.org/sustainable-urbanization-for-poverty-eradication-kigali-declaration/>.

3. Suivi des projets

32. ONU-Habitat réalise son programme de travail au travers de projets, conformément à son système de gestion axé sur les projets. Tous les projets découlent désormais du programme de travail biennal approuvé, qui est entièrement aligné sur le plan stratégique pour 2014-2019. Des groupes consultatifs ont été créés pour veiller à ce que les projets proposés soient techniquement et financièrement viables, ciblés sur les résultats et en rapport avec les valeurs fondamentales d'ONU-Habitat, y compris sur les questions interdisciplinaires. Cependant, le suivi systématique des projets en cours d'exécution doit encore être renforcé.

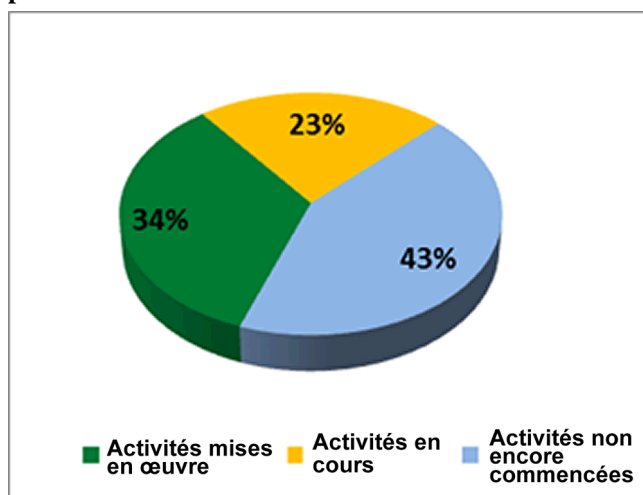
IV. Mise en œuvre globale du programme de travail pour la période 2014–2015

33. ONU-Habitat a sensiblement progressé vers les réalisations escomptées, ainsi qu'il ressort des contributions apportées aux niveaux mondial, régional et national. Il a progressé de façon satisfaisante vers la réalisation des indicateurs fixés comme objectifs, 84 % d'entre eux étant en voie d'être atteints d'ici à la fin de 2015, quelque 12 % étant légèrement en retard et seulement 4 % ne se trouvant même pas à mi-réalisation.

34. Le graphique I illustre les progrès accomplis à la fin de 2014 dans la mise en œuvre du programme de travail approuvé pour la période 2014-2015 par rapport aux travaux prévus pour l'ensemble de l'exercice biennal, tandis que le graphique II illustre les progrès accomplis par rapport au plan de travail défini pour 2014 seulement, tel que reflété dans le système intégré de suivi et d'information documentaire. À la fin de 2014, quelque 34 % des activités prévues au programme de travail biennal avaient été réalisées, 23 % étaient en cours, tandis que 43 % n'avaient pas commencé. Le graphique II montre que 67 % des activités prévues au programme de travail de 2014 avaient été réalisées et que 33 % étaient encore en cours d'exécution. Un grand nombre des produits étant toujours en voie de réalisation dans la plupart des domaines d'intervention, il est probable que le taux de mise en œuvre va augmenter et se rapprocher de celui du programme de travail pour la période 2012-2013, qui a été de 92 % globalement sur l'exercice.

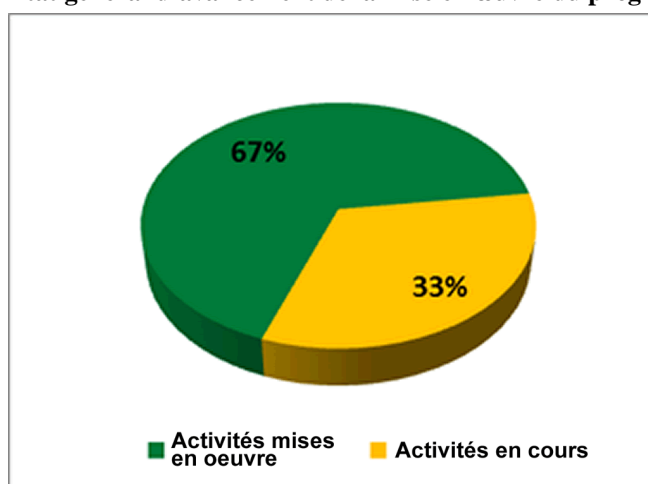
Graphique I

État général d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014–2015



Graphique II

État général d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail de 2014



Exécution globale du budget

35. Dans le tableau sur les besoins en ressources pour le programme de travail de 2014-2015 figurent le budget du programme de travail approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 et, pour 2014, les crédits alloués et les dépenses pour l'année ainsi que le taux d'utilisation des ressources. Le budget est celui approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 24/15 du 19 avril 2013. Les crédits alloués correspondent aux dépenses autorisées sur la base des prévisions actualisées des recettes et des besoins en ressources au début de 2014, alors que les dépenses correspondent aux ressources utilisées au 31 décembre 2014 pour mettre en œuvre le programme de travail au cours de l'année, sur la base de chiffres préliminaires qui sont sujets à changement jusqu'à la clôture des comptes financiers annuels

Besoins en ressources pour le programme de travail de 2014-2015

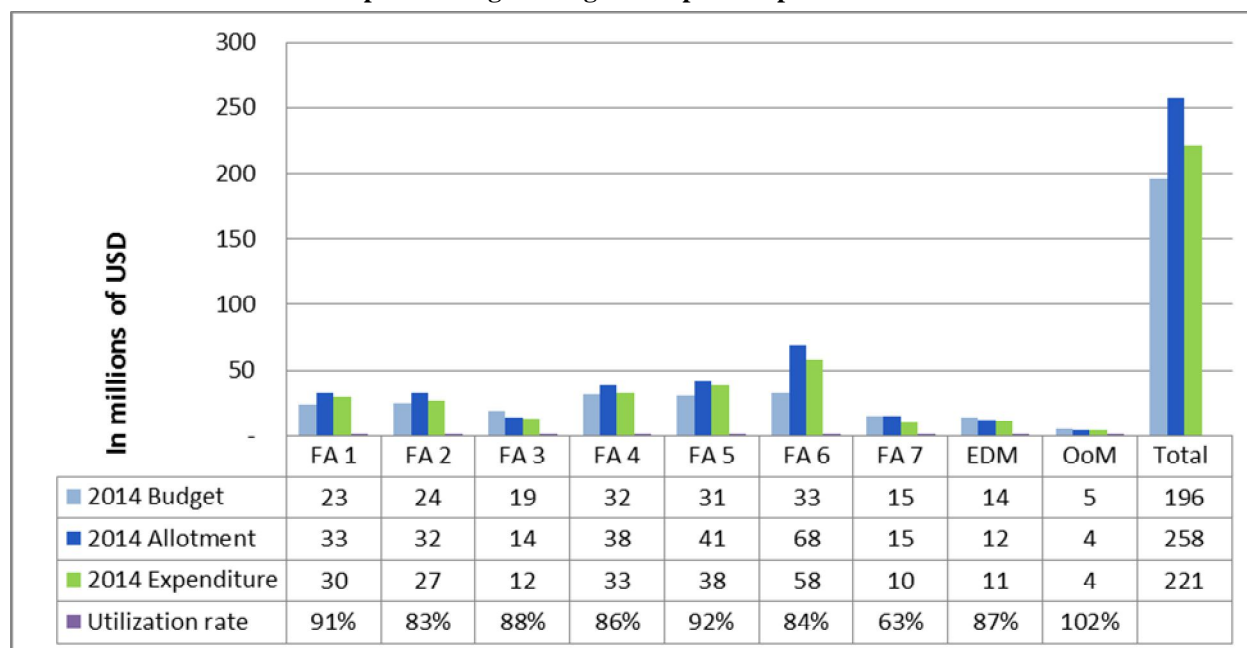
(en millions de dollars des Etats-Unis)

Rubrique	Budget		Attributions de crédits 2014		Taux d'utilisation (pourcentage)
	2014-2015	Budget 2014	Dépenses 2014	Dépenses 2014	
Fondation (Fonds général)	45 617	22 809	9 755	9 920	102
Budget ordinaire	23 2-61	11 630	10 521	11 574	110
Fondation (Fonds spécial)	123 188	61 594	68 210	54 559	80
Coopération technique	202 482	101 241	171 435	147 564	86
Total	394 548	197 274	259 921	223 617	

36. Le budget initial prévu pour 2014 est de 197,2 millions de dollars. Equivalent à 50 % du budget approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir tableau), il se décompose comme suit : 22,8 millions au titre du Fonds général de la Fondation, soit 12 % du budget total; 11,6 millions de dollars au titre du budget ordinaire de l'ONU, soit 6 %; 61,6 millions au titre du Fonds spécial de la Fondation, soit 31 %; et un fonds de coopération technique de 101,2 millions, soit 51 % du budget total.

37. Le montant total des crédits alloués pour 2014 a été porté à 259,9 millions de dollars, soit une augmentation de 63 millions de dollars (ou 32 %) par rapport au budget de 197,2 millions de dollars destinée à faire face au financement par des ressources affectées d'un portefeuille de projets plus important que prévu. Les crédits alloués de 171,4 millions de dollars au titre de la coopération technique ont donc dépassé de 70,2 millions de dollars (69 %) le budget prévu de 101,2 millions de dollars, tandis que le compte à des fins spécifiques de Fondation s'est établi à 68,2 millions de dollars, soit une augmentation de 6,6 millions de dollars ou 11 % par rapport au budget initial. Les crédits alloués au titre du compte à des fins générales de la Fondation se sont élevés à 9,8 millions de dollars, soit 13 millions de dollars (57 %) de moins que le budget initial de 22,8 millions de dollars, ce qui est en ligne avec les niveaux prévus de contributions volontaires non affectées. Le montant des crédits budgétaires ouverts au titre du budget ordinaire de l'ONU a été conforme à celui prévu.

Graphique III
Ressources et dépenses budgétaires globales prévues pour 2014



38. En 2014, les dépenses totales se sont chiffrées à 223,6 millions de dollars, ce qui représentait un taux d'utilisation des ressources allouées de 86 %. Les taux d'utilisation de 110 % pour le budget ordinaire et de 102 % pour le compte à des fins générales de la Fondation sont légèrement plus élevés que les attributions de crédits en raison du financement des dépenses afférentes au personnel permanent. Le taux d'utilisation a été de 80 % pour le compte à des fins spécifiques de la Fondation et de 86 % pour la coopération technique. Le taux global d'utilisation des ressources financières de 86 % est plus élevé que le taux de mise en œuvre : 67 % des activités achevées en 2014 (et 33 % des activités en cours), comme indiqué dans le graphique II. Cette situation s'explique en partie par le fait que certaines activités encore en cours sont sur le point d'être achevées, sans entraîner de fortes dépenses. Les taux d'utilisation varient selon les différents domaines d'intervention, allant de 63 % à 102 %.

V. Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique sexennal dans chaque domaine d'intervention et bureau

A. Direction exécutive et administration

39. Le taux de mise en œuvre au titre de la Direction exécutive et de l'administration ont été les suivants : 38 % d'activités achevées, 12 % d'activités en cours et 50 % d'activités non encore commencées. La mise en œuvre du programme de travail de 2014 est la suivante : 76 % d'activités achevées et 24 % d'activités en cours.

40. Des progrès ont été accomplis vers cinq des six réalisations escomptées. Les objectifs correspondants à neuf des 12 indicateurs de succès sont en bonne voie et pourraient être atteints d'ici à la fin de 2015, tandis que trois enregistrent des retards. Des progrès modérés ont été accomplis vers la réalisation escomptée concernant la mobilisation de ressources de base. Dans cette optique, des efforts ont été faits, entre autres, pour renforcer la stratégie de mobilisation des ressources, identifier les donateurs non traditionnels et collaborer avec les anciens donateurs et le secteur privé. Mais ces efforts mettront un certain temps à porter leurs fruits.

Progrès et principales réalisations

41. La cohérence des politiques du système des Nations Unies en matière d'établissements humains s'est améliorée en partie grâce à la contribution d'ONU-Habitat au travers de documents d'orientation, d'activités de plaidoyer et de la participation à divers événements et processus. Le Conseil économique et social a axé son premier débat consacré à l'intégration sur le thème de l'urbanisation³,

³ L'objectif de ce débat était de réunir les contributions des États Membres, du Conseil économique et social, des organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes, de façon à accomplir le mandat du Conseil, comme

tandis qu'ONU-Habitat est le chef de file du programme urbain au sein du Comité de haut niveau sur les programmes. L'objectif de développement durable proposé pour les villes et les établissements humains dans le programme de développement pour l'après-2015 témoigne de la reconnaissance croissante au sein de l'Organisation des Nations Unies du rôle des villes dans le développement durable. L'implication des partenaires du Programme pour l'habitat et du système des Nations Unies dans le domaine du développement urbain durable s'est renforcée, comme le montre leur participation aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et aux activités associées au programme de développement pour l'après-2015. Le Forum urbain mondial – la septième session duquel a réuni 22 000 participants de 140 pays – reste la principale plateforme de plaidoyer pour l'urbanisation durable

42. L'ampleur actuelle du recours à l'évaluation au sein d'ONU-Habitat reflète l'émergence d'une culture de l'évaluation suite à la création d'une unité de l'évaluation indépendante en 2012, à l'adoption de la politique d'évaluation d'ONU-Habitat en 2013 et à l'amélioration de la gestion axée sur les résultats. Les évaluations menées par ONU-Habitat ont permis de mettre en évidence les domaines où des améliorations devaient être apportées, d'accroître la responsabilisation et de contribuer à la rationalisation des projets et programmes. ONU-Habitat a progressé dans la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations sur tous les fronts. Son exposition aux risques de mise en cause de sa responsabilité et aux risques de contentieux a été notablement réduite en 2014 et le Programme a remporté les six procès intentés contre lui. ONU-Habitat a continué d'améliorer la transparence dans l'exécution et la gestion de ses programmes et projets en publiant ses documents sur le site web de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. S'agissant de l'indicateur relatif à l'augmentation des recettes de base d'ONU-Habitat, celles-ci ont accusé une baisse et sont tombées de 15,3 millions de dollars en 2013 à 5,8 millions de dollars en 2014.

B. Domaine d'intervention 1 : législations, terres et gouvernance en milieu urbain

43. Des progrès satisfaisants ont été accomplis vers les trois réalisations escomptées dans le domaine d'intervention 1, tous les indicateurs fixés comme objectifs étant sur le point d'être atteints d'ici à la fin de 2015. S'agissant des résultats financiers, à partir d'un budget initial pour 2014 de 23,3 millions de dollars, les crédits alloués pour l'année ont été portés à 32,9 millions de dollars afin de couvrir un niveau plus élevé d'activités de coopération technique, qui représentent 61,7 % du taux global de mise en œuvre.

Progrès et principales réalisations

44. La capacité des administrations locales et nationales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat de mettre en œuvre des législations propre à améliorer l'extension, la densification, la planification et le financement au niveau urbain a été renforcée. La nécessité d'améliorer les cadres juridiques urbains est de plus en plus largement admise. Le nombre de réformes juridiques pertinentes qui ont été engagées est passé de 12 à 21 en 2014. Neuf nouvelles activités de réforme juridique sur les cadres normatifs de planification et de législation sont en cours en Arabie saoudite, en Égypte, au Kenya, au Myanmar, au Nigéria et aux Philippines. Les autres pays prenant des mesures pour améliorer leurs cadres juridiques urbains sont le Brésil, Cuba, le Mexique, le Liban, la Guinée-Bissau et l'Iraq. Afin d'encourager une planification factuelle fondée sur des analyses et des cadres législatifs efficaces, des travaux consultatifs se sont poursuivis dans le cadre du programme ASUD d'ONU-habitat en Égypte, au Mozambique, aux Philippines et au Rwanda. En collaboration avec des experts et des institutions partenaires stratégiques, ONU-Habitat a élaboré deux cadres juridiques pour faciliter les efforts de remembrement participatif. Ces résultats ont été obtenus au sein d'une initiative mondiale pilote, le projet de réaménagement foncier participatif et inclusif, qui teste une approche participative, inclusive et financièrement viable du réaménagement foncier, la composante pratique étant réalisée à Medellín (Colombie).

45. Des progrès considérables ont été accomplis dans le renforcement des capacités, des connaissances et des compétences indispensables aux administrations locales et nationales et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat pour mettre en œuvre des programmes qui améliorent la sécurité d'occupation des groupes vulnérables. L'application de l'approche du continuum des droits fonciers en tant que moyen le plus efficace pour assurer la sécurité du régime foncier à différentes échelles progresse. Le modèle de domaine foncier social et les outils fonciers coutumiers font actuellement l'objet d'activités pilotes au niveau national dans plusieurs pays, dont la Colombie, Haïti, le Kenya et l'Ouganda, tandis que des efforts sont menés pour remédier aux problèmes relatifs au

souligné dans l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

régime foncier dans les pays sortant d'un conflit, comme l'Afghanistan, l'Iraq, le Libéria, la République démocratique du Congo et la Somalie. La nécessité de systèmes d'administration foncière tenant compte de la capacité de financement des pauvres et des problèmes d'égalité hommes-femmes est de plus en plus reconnue. Il est de plus en plus généralement admis au niveau mondial que les formes conventionnelles de ces systèmes ne conviennent pas dans les pays en développement. Le lancement en 2014 par les partenaires du GLTN, la Banque mondiale et la Fédération internationale des géomètres d'une approche de l'administration foncière adaptée aux différentes situations a été unanimement salué.

46. Des progrès ont été accomplis vers l'amélioration des politiques, plans et stratégies qui renforcent la gouvernance décentralisée et la gestion et la sécurité urbaines inclusives. Le nombre d'administrations locales et nationales partenaires qui ont adapté les lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous est passé, respectivement, de 30 à 37 et de 12 à 15. Des pays tels que l'Afghanistan, le Brésil, l'Égypte, la Jamaïque, le Kenya, le Mozambique et le Nigéria ont enregistré des avancées à cet égard. Afin d'accélérer véritablement la mise en œuvre effective du Programme pour des villes sûres et du Réseau mondial qui lui est associé, ONU-Habitat continue de soutenir les villes et de renforcer les capacités de prévention de la criminalité urbaine et d'amélioration de la sécurité urbaine en Afrique du Sud, en Argentine, au Chili, au Kenya, au Mexique et aux Philippines.

C. **Domaine d'intervention 2 : planification et aménagement du milieu urbain**

47. Des progrès ont été accomplis vers les trois réalisations escomptées et l'ensemble des sept objectifs fixés comme indicateurs sont en voie d'être atteints en 2015. Les résultats financiers de 2014 sont illustrés dans le graphique III : à partir d'un budget initial de 24,4 millions de dollars, les crédits alloués pour l'année ont été portés à 32,2 millions de dollars afin de couvrir un niveau plus élevé à la fois des activités de coopération technique et des activités financées par des contributions à des fins spécifiques de la Fondation.

Progrès et principales réalisations

48. Des progrès considérables ont été accomplis, comme en témoigne l'adoption par plusieurs autorités métropolitaines, régionales et nationales partenaires de politiques urbaines nationales et de cadres spatiaux pour des villes compactes, intégrées et connectées, ainsi que le nombre croissant d'autorités locales et nationales partenaires qui étudient et élaborent des politiques et des cadres spatiaux avec le soutien d'ONU-Habitat et de ses partenaires, dont le Burkina Faso, Madagascar, le Rwanda, la Somalie et le Soudan du Sud. Le cadre de diagnostic des politiques urbaines nationales est constitué de trois volets intégrés correspondant aux piliers juridique et financier de l'urbanisation durable et au pilier de l'aménagement urbain. Cette approche a été testée avec succès en Colombie, en Égypte, au Mozambique, aux Philippines et au Rwanda. Elle a été utilisée au Kosovo et en Mongolie pour une évaluation rapide de la politique urbaine. Les lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, élaborées en 2014, fournissent un cadre mondial pour l'amélioration des politiques, plans, études et processus de mise en œuvre au niveau mondial de façon à promouvoir des villes et territoires plus compacts, propices à l'inclusivité sociale, mieux intégrés et interconnectés, qui contribuent au développement urbain durable.

49. Des plans conceptuels ont été élaborés pour l'expansion urbaine prévue en Colombie (Santa Marta), en Égypte (Banha), au Kenya (Kisumu), aux Philippines (Silay, Iloilo et Cagayan de Oro) et au Rwanda (Nyagatare et Rubavu). Des plans et stratégies d'ensemble, des aménagements intercalaires et de nouveaux plans de développement ont permis l'amélioration de la stratégie urbaine dans la ville de Wuzhou (Chine). Un plan d'aménagement intercalaire a été mis au point pour le quartier de La Candelaria à Medellin (Colombie) et un nouveau plan d'aménagement urbain a été approuvé en 2014 pour la ville d'El Alamein (Égypte).

50. Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration des politiques, plans et stratégies, comme le montre le fait que nombre d'autorités régionales, nationales et urbaines qui ont adopté des politiques, des plans et des stratégies contribuant à l'atténuation de l'incidence des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements est passé de 15 à 19 en 2014. Selon l'Initiative sur les villes et les changements climatiques, 14 villes ont finalisé des documents d'évaluation de la vulnérabilité face aux changements climatiques. En outre, un plan d'action sur les changements climatiques a été intégré dans les plans d'aménagement approuvés à Apia (Samoa) et à Davao, Cagayan de Oro, Iloilo et Olongapo (Philippines). Le programme sur les villes et les changements climatiques fait désormais l'objet d'une adhésion mondiale. ONU-Habitat a largement contribué aux résultats du Sommet sur le climat tenu à New York en septembre 2014 ainsi qu'aux processus engagés aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avec ses partenaires, il a aussi sensiblement contribué aux principales initiatives lancées lors du Sommet sur le climat, à l'occasion

duquel le Directeur exécutif a piloté les travaux sur les « villes » et a lancé quatre initiatives multipartites : le Pacte des maires; l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique; l'Initiative pour la mobilité électrique dans les villes; et l'Initiative pour l'accélération de la résilience des villes.

D. Domaine d'intervention 3 : économie urbaine

51. Des progrès ont été accomplis vers les trois réalisations escomptées dans le domaine d'intervention 3, l'objectif fixé comme indicateur étant en bonne voie d'être atteint en 2015. En ce qui concerne l'exécution du budget, à partir d'un budget initial pour 2014 de 19 millions de dollars, les crédits alloués pour l'année ont été ramenés à 14 millions de dollars, eu égard aux prévisions actualisées des recettes et des besoins en ressources, une enveloppe plus importante étant attribuée aux activités à des fins spécifiques de la Fondation et une enveloppe moindre aux activités de coopération technique.

Progrès et principales réalisations

52. Des progrès ont été accomplis vers l'amélioration de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies propres à soutenir une croissance économique inclusive. Trois villes partenaires, Bogota en Colombie, Akure au Nigéria et Silay City aux Philippines, ont élaboré des plans de développement économique local, alors que quatre autres villes partenaires ont défini des priorités sur la base d'évaluations locales. En Colombie, 26 entreprises ont élaboré des plans d'activité suite au soutien apporté par ONU-Habitat à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique local.

53. Des progrès ont été accomplis vers le renforcement de la capacité des villes ciblées d'adopter des politiques et programmes urbains favorables à l'accroissement de l'emploi, des moyens de subsistance et des débouchés, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes en milieu urbain. Depuis sa création en 2008, le Fonds pour la jeunesse urbaine a soutenu 277 groupes de jeunes de 65 pays en développement en collaboration avec 175 villes en versant des microfinancements pour couvrir le coût de projets de développement communautaire pilotés par des jeunes. En Inde, le guichet national du Fonds pour la jeunesse urbaine soutient 12 initiatives pilotées par des jeunes qui visent à développer les moyens de subsistance et les opportunités économiques. Le modèle de « Centre multiservices pour la jeunesse », qui a été mis en place pour la première fois dans les pays d'Afrique orientale (Kenya, Rwanda, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), est déployé plus largement dans plusieurs autres pays africains.

54. La capacité des villes partenaires de mettre en évidence différentes options de financement des plans d'extension des villes s'est améliorée. Le nombre de villes partenaires qui ont adopté des programmes et des stratégies pour améliorer les finances municipales et urbaines est passé de 8 à 15 en 2014. Les six nouvelles villes concernées sont Berbera, Borama et Sheikh au Somaliland, et Bander Beyla, Eyl et Jariiban au Puntland. En Afghanistan, les habitants des établissements urbains bénéficiant de mesures de régularisation foncière acquittent des taxes municipales, qui ont progressé de 15 % environ, tandis que 13 districts des États de Somaliland et de Puntland en Somalie ont accru les taxes sur les biens bâtis et non bâtis, qui représentent 15 à 25 % des recettes générées. Le GLTN a contribué aux efforts visant à améliorer les recettes foncières locales et a également mis au point un programme de formation pour les agents de la fonction publique.

E. Domaine d'intervention 4 : services urbains de base

55. Des progrès ont été accomplis vers les trois réalisations escomptées et les objectifs fixés comme indicateurs seront vraisemblablement atteints d'ici à la fin de 2015. Il ressort de l'évaluation des résultats financiers pour le domaine d'intervention (voir graphique III) qu'à partir d'un budget initial pour 2014 de 31,7 millions de dollars, le montant total des crédits alloués pour l'année a progressé pour atteindre 37,9 millions de dollars afin de tenir compte du niveau réduit des activités à des fins spécifiques de la Fondation et du niveau sensiblement accru des activités de coopération technique.

Progrès et réalisations

56. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des politiques et des lignes directrices visant à assurer un accès équitable à des services urbains de base durables, comme en témoigne l'augmentation par rapport à 2013 du nombre d'autorités ayant pris des mesures dans ce sens, avec l'appui d'ONU-Habitat et de ses partenaires : ce nombre est passé de 165 à 188 pour les autorités locales, de 27 à 29 pour les autorités nationales et de 5 à 6 pour les autorités régionales. Les capacités dont disposent les institutions et les entités locales et nationales pour assurer à tous des services urbains de base ont été renforcées, ainsi que le montre l'amélioration de l'accès aux services

d'alimentation en eau et d'assainissement, y compris dans des États fragiles comme la Somalie et le Soudan du Sud. Au Ghana, 265 communautés de 21 districts bénéficient d'un programme d'alimentation en eau et d'assainissement, tandis qu'au Malawi l'accès à ces services a été amélioré dans le cas de deux autorités locales. Le pourcentage de consommateurs dans les villes partenaires ayant accès de façon durable à des services d'alimentation en eau et d'assainissement est passé de 60 % (environ 1,6 million de personnes) à 63 % (1,685 million de personnes) en 2014.

57. Les flux d'investissements dans les services urbains de base des pays partenaires ont progressé. Le montant des investissements dans ces services mobilisés grâce aux efforts d'ONU-Habitat a atteint 53,5 millions de dollars, contre un niveau de référence de 40 millions de dollars en 2013. Cette augmentation est attribuable aux partenariats noués avec des institutions financières et des partenaires de développement, comme dans le cas du projet de renforcement des infrastructures d'eau potable et d'assainissement de la ville de Mwanza, d'un montant de 104 millions d'euros, et du projet en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les communautés exposées aux catastrophes dans le nord du Ghana, d'un montant de 8,5 millions de dollars financé par le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada. Elle est aussi attribuable aux projets relatifs à l'alimentation en eau et à l'assainissement lancés au Kenya, en République démocratique populaire lao, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan du Sud. S'agissant de l'énergie urbaine, dans l'établissement informel de Kibera à Nairobi (Kenya), quelque 4 000 ménages ont été équipés de systèmes d'éclairage de jour propres (bouteilles solaires), qui leur permettent de s'éclairer pendant la journée sans utiliser de bougies ou de lampes au kérosène, tandis qu'à Yaoundé (Cameroun), des bouteilles solaires ont été distribuées à 3 000 des 80 000 ménages habitant des bidonvilles. Ces deux projets ont permis une progression de 3 % de l'accès à une énergie propre pour l'éclairage.

F. Domaine d'intervention 5 : logement et amélioration des bidonvilles

58. Des progrès satisfaisants ont été accomplis vers les trois réalisations escomptées et les objectifs fixés comme indicateurs sont en voie d'être atteints d'ici à la fin de 2015. Pour ce qui est des résultats budgétaires (voir graphique III), à partir d'un budget initial pour 2014 de 30,9 millions de dollars, les crédits alloués pour l'année se sont chiffrés au total à 41,4 millions de dollars afin de tenir compte de la nette réduction des ressources à des fins générales de la Fondation, d'un niveau légèrement réduit de ses ressources à des fins spécifiques et d'un niveau sensiblement plus élevé des activités de coopération technique.

Progrès et principales réalisations

59. La prise de conscience et la connaissance ont été renforcées, comme en témoigne l'augmentation en 2014 du nombre de demandes d'aide pour la formulation de politiques en faveur du logement durable et inclusif et de la prévention et de l'amélioration des taudis conformément à la Stratégie mondiale du logement. Le Gouvernement du Lesotho a demandé l'assistance d'ONU-Habitat pour l'élaboration de stratégies nationales du logement, alors que le Libéria et le Guyana mettent au point des profils de pays. Après l'achèvement de leurs profils de pays, le Sénégal et l'Ouganda formulent leurs politiques de logement et mettent en œuvre des réformes dans les secteurs concernés, avec l'assistance d'ONU-Habitat

60. Le nombre de pays partenaires œuvrant à la concrétisation progressive du droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie décent, entre autres la réduction des expulsions forcées illégales, est passé de 6 en 2013 à 10 en 2014. Il s'agit notamment de Fidji, où une étude menée en 2014 a fait apparaître une prise de conscience claire de la nécessité d'un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie décent; de Vanuatu, où le Ministère des terres a reconnu la nécessité de protéger la dignité et les droits fondamentaux de la personne humaine lors de la réinstallation des communautés expulsées de la zone de protection des ressources hydrauliques; et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'administration nationale a modifié son attitude à l'égard des habitants des bidonvilles, qui ne sont plus considérés comme des résidents illégaux et temporaires. Neuf pays partenaires, y compris les Samoa, mettent en œuvre des codes de construction durable, avec l'appui d'ONU-Habitat et de ses partenaires

61. Le Programme participatif d'amélioration des taudis favorise la mise en œuvre de mesures et la réalisation d'investissements dans la prévention et l'amélioration des taudis dans 35 pays et plus de 150 villes dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Grâce à l'élan et à la dynamique imprimés par ce Programme, plusieurs pays s'emploient à assainir les bidonvilles et à prévenir leur apparition, mais l'état d'avancement de leurs efforts diffère. Neuf pays (Bénin, Botswana, Djibouti, Lesotho, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Togo, Tuvalu et Vanuatu) ont élaboré ou sont en train d'élaborer des profils urbains et nationaux au titre de la première phase du programme, dix-huit (Antigua-et-Barbuda, Burundi, Capo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Fidji, Gambie, Haïti, Îles Salomon, Jamaïque, Madagascar, Mali, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda,

Papouasie-Nouvelle-Guinée et Trinité-et-Tobago) sont en train de mettre au point des plans d'action pour des interventions localisées de prévention et d'amélioration des taudis, et neuf (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Niger, République démocratique du Congo et Sénégal) se trouvent dans la troisième phase, en l'occurrence celle d'exécution de projets participatifs d'amélioration des taudis.

G. Domaine d'intervention 6 : réduction des risques et reconstruction

62. Des progrès ont été accomplis vers les réalisations escomptées et tous les objectifs fixés comme indicateurs sont en voie d'être atteints à la fin de 2015. L'exécution du budget de 2014 (voir graphique III) montre qu'à partir d'un budget initial pour 2014 de 32,9 millions de dollars, les crédits alloués pour l'année ont été portés à un total de 68,3 millions de dollars afin de tenir compte de la nette réduction des ressources à des fins générales de la Fondation et de l'accroissement sensible de ses activités à des fins spécifiques ainsi que des activités de coopération technique.

Progrès et principales réalisations

63. Une récente évaluation externe (évaluation BASF, 2014) indique que les interventions d'ONU-Habitat ont contribué à améliorer les conditions de vie des individus et des communautés touchées par des catastrophes humaines et naturelles grâce à une amélioration de la sécurité d'occupation et du logement des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés de retour en Iraq, en République arabe syrienne et au Sri Lanka; ainsi qu'à élargir l'accès aux services de base, tels que l'alimentation en eau et l'assainissement, en Afghanistan, au Soudan du Sud et dans le territoire palestinien occupé. Certaines personnes déplacées ont bénéficié d'initiatives à long terme, comme le Programme de logements abordables en Jordanie, le renforcement des compétences de construction des bénéficiaires de logements au Sri Lanka et la création de structures de gestion des catastrophes aux Philippines.

64. Des améliorations ont été apportées aux politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en zones urbaines dans la perspective d'un renforcement de la résilience des villes et des autres établissements humains. Les Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Indonésie, du Myanmar, du Népal, du Pakistan, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, du Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam ont lancé des politiques et des initiatives de planification efficaces tirant parti de l'assistance technique d'ONU-Habitat au travers de la campagne « Pour des villes résilientes » afin de faire face à la nouvelle vague de risques liés à l'urbanisation en Asie. Les ministères de tutelle et d'autres partenaires en Afghanistan, au Myanmar, au Népal, en République démocratique populaire lao, au Sri Lanka et au Viet Nam mettent en œuvre le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et renforcent la résilience des villes.

65. Les interventions de relèvement et de reconstruction visant à assurer la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains se sont quelque peu améliorées. Suite au typhon Haiyan qui a frappé les Philippines, l'effort communautaire de mise en place des abris a permis la construction par la population locale de plus de 700 habitations permanentes, la réalisation de 20 projets d'infrastructure communautaire et la formation de plus de 1 000 personnes. En Iraq, plus de 8 000 personnes déplacées vulnérables ont reçu 1 360 abris temporaires préfabriqués dans la région du Kurdistan, alors qu'au Sri Lanka, 32 000 familles ont accédé à la sécurité d'occupation et à un logement adéquat et 300 000 personnes bénéficiaient d'un accès à des services de base améliorés à la fin de 2014.

H. Domaine d'intervention 7 : recherche et renforcement des capacités

66. Des progrès ont été accomplis vers les trois réalisations escomptées et six objectifs considérés comme indicateurs sont en voie d'être atteints d'ici à la fin de 2015. Les résultats obtenus reflètent la contribution d'ONU-Habitat et de ses partenaires dans ce domaine d'intervention.

Progrès et principales réalisations

67. Le suivi de la situation et des tendances urbaines s'est amélioré, comme en témoigne le nombre d'observatoires urbains utilisant des outils, méthodes et données de surveillance d'ONU-Habitat. Le nombre de bureaux nationaux de statistique partenaires produisant des données et des indicateurs urbains s'est accru et l'Observatoire mondial des villes d'ONU-Habitat est devenu une référence pour les observatoires locaux dans le monde entier.

68. La connaissance des questions d'urbanisation durable aux niveaux local, national et mondial s'est sensiblement améliorée, comme il ressort de l'augmentation du nombre d'administrations locales et nationales qui ont utilisé les publications phares et les bases de données sur les meilleures pratiques pour élaborer des politiques (200 administrations locales en 2014, contre 10 en 2013), ce qui peut être

attribué dans une large mesure à l'intérêt croissant porté à l'indice de prospérité des villes. Une récente évaluation externe⁴ a confirmé que les rapports phares d'ONU-Habitat sont une source de connaissances factuelles sur les établissements humains ainsi que sur les tendances et les enjeux urbains. Ces rapports constituent désormais des outils importants pour les activités de sensibilisation et de plaidoyer aux niveaux mondial régional, national et urbain, et les villes et pays partenaires produisent des rapports avec le soutien d'ONU-Habitat et de ses partenaires.

69. Des progrès ont été réalisés dans le renforcement de la capacité des autorités et des partenaires nationaux et locaux de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes propres à assurer une urbanisation durable. Le nombre de politiques et de programmes utilisant les informations factuelles a également augmenté. Les deux objectifs considérés comme des indicateurs de cette réalisation escomptée ont été largement atteints en 2014, le nombre de politiques et de programmes concernés passant, respectivement, de 10 en 2013 à 100 et de 10 en 2013 à 20. Ce résultat a pu être obtenu grâce aux initiatives de formation et de développement des capacités qui ont bénéficié à plus de 100 autorités locales et nationales partenaires en 2014.

VI. Questions intersectorielles

70. L'intégration des quatre questions intersectorielles que sont les changements climatiques, la problématique hommes-femmes, les jeunes et les droits de l'homme constitue désormais un aspect institutionnel d'ONU-Habitat et intervient aux niveaux des projets comme des programmes. Les questions intersectorielles sont systématiquement intégrées dans tous les projets examinés par les groupes consultatifs. Des points focaux chargés de ces questions veillent à l'intégration durant l'exécution et la mise en œuvre des programmes, fournissent des outils pour le renforcement des capacités des partenaires et améliorent la prise de conscience dans leurs domaines respectifs.

A. Problématique hommes-femmes

71. Les considérations relatives à l'égalité des sexes ont été intégrées dans la procédure de sélection et d'approbation des projets parrainés par le Fonds pour la jeunesse urbaine. Des outils sur ce thème ont été utilisés dans les différents domaines de travail, notamment dans les guides d'orientation sur la recherche urbaine et le développement des capacités, le Programme participatif d'amélioration des taudis et l'outil « égalité des sexes » de la Campagne urbaine mondiale. En outre, les questions d'égalité des sexes sont prises en compte dans les travaux d'ONU-Habitat sur la réduction des risques urbains et la planification et l'aménagement urbains, comme il ressort du programme de promotion de la sécurité des femmes dans l'espace public et d'implication des femmes et des jeunes dans l'aménagement et la gestion de l'espace public.

B. Jeunes

72. Une approche à deux volets est utilisée pour l'intégration des questions intéressant les jeunes dans les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat et de l'ensemble du système des Nations Unies. Le Programme continue de jouer un rôle de chef de file dans le renforcement de la visibilité des activités en faveur de la jeunesse urbaine à l'échelle mondiale. En 2014, il a contribué au premier rapport sur le Plan d'action pour la jeunesse du système de Nations Unies et à la Déclaration de Colombo sur la jeunesse (« Intégration des questions intéressant les jeunes dans le programme de développement pour l'après-2015 »)⁵, qui sont utilisés comme référence pour le programme de développement pour l'après-2015 et dans les préparatifs d'Habitat III. Au sein d'ONU-Habitat, les jeunes sont intégrés dans les activités menées dans les différents domaines thématiques, comme les questions foncières, l'économie urbaine, la gouvernance, l'aménagement urbain, notamment les espaces publics et la sécurité urbaine, les programmes participatifs d'assainissement des taudis, les services urbains de base, notamment l'énergie durable, et la recherche et le développement des capacités..

C. Changements climatiques

73. La problématique des changements climatiques est intégrée dans les domaines thématiques d'ONU-Habitat afin de contribuer à la résilience des villes. L'Initiative sur les villes et les changements climatiques, lancée en 2008, reste le moteur des travaux d'ONU-Habitat sur l'impact des changements climatiques dans le milieu urbain. Le système des Nations Unies continue de mettre en

⁴ Evaluation des rapports phares d'ONU-Habitat : *Rapport mondial sur les établissements humains et Rapport sur la situation des villes dans le monde*, par Michel Cohen et Willem van Vliet avec le concours de Desiree Lavecchia et Tizai Mauto, 2014.

⁵ <http://commonwealthyouthcouncil.org/wp-content/uploads/2014/05/colombo-declaration-on-youth-final.pdf>.

avant la contribution du secteur urbain aux changements climatiques, comme l'a montré le Sommet sur le climat de 2014, au cours duquel les « villes » ont constitué un thème majeur. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a également piloté l'ensemble des travaux sur les villes menés dans la perspective du sommet. Quatre initiatives urbaines stratégiques pluriannuelles couvrant plusieurs domaines thématiques ont ainsi été lancées lors du Sommet sur le climat (Pacte des maires, Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique, Initiative pour la mobilité électrique dans les villes et Initiative pour l'accélération de la résilience des villes) afin de contribuer à une mise en œuvre plus rapide du programme sur les villes et les changements climatiques.

74. En 2014, ONU-Habitat a apporté une contribution à l'amélioration des connaissances au niveau mondial grâce à ses apports au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dont le chapitre sur l'adaptation urbaine contient plus de 40 citations tirées de publications d'ONU-Habitat ou d'articles récemment rédigés par des membres de son personnel.

D. Droits de l'homme

75. Des progrès ont été accomplis dans le sens d'une plus grande intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme afin d'assurer que le processus d'urbanisation respecte les principes relatifs aux droits fondamentaux de la personne humaine. Divers documents d'orientation et d'information ont été mis au point, notamment l'Examen périodique universel, une fiche d'information révisée sur les expulsions forcées (établie par ONU-Habitat et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), un manuel sur l'évaluation de l'impact des expulsions forcées, un rapport intitulé « Les femmes et le logement : l'infrastructure de la vie quotidienne », et le manuel établi avec la contribution d'ONU-Habitat sur le respect des droits de l'homme dans le secteur de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

VII. Possibilités, enjeux et leçons apprises

A. Possibilités

76. L'utilisation des lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale dans le programme de développement pour l'après-2015 et la réunion Habitat III offriront toutes deux l'occasion de faire progresser la planification et l'aménagement urbains durables.

77. L'indice de prospérité des villes, notamment ses indicateurs spatiaux et d'autres variables étroitement liés au nouveau Programme pour les villes, constitue à l'évidence un atout pour ONU-Habitat sur le plan technique et sur celui des connaissances.

B. Enjeux

78. Répondre à la demande croissante des outils du GLTN émanant des divers pays et partenaires est un enjeu à surmonter. Davantage de ressources sont nécessaires pour pouvoir apporter un appui à tous les acteurs souhaitant faire usage de ces outils.

79. L'application des règles et règlements administratifs de l'ONU, qui allonge notamment les délais nécessaires au recrutement du personnel et à l'achat des biens et services, réduit la compétitivité d'ONU-Habitat, qui pourrait faire preuve d'une plus grande efficacité dans l'exécution des programmes, notamment des programmes opérationnels.

80. ONU-Habitat, comme d'autres organismes des Nations Unies, connaît des problèmes du fait de l'insuffisance et du caractère imprévisible des ressources extrabudgétaires non affectées, dont il a besoin pour financer les activités de base de son programme de travail et les ressources humaines.

C. Leçons apprises

81. L'amélioration de la collaboration et de la coopération entre les services et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat renforce l'approche matricielle du Programme.

82. Si ONU-Habitat accomplit des progrès vers les résultats prévus, il doit faire la démonstration de ces résultats dans ses évaluations et les étayer par des preuves solides.